



## Communiqué de presse

Montreuil, le 7 février 2008

# Municipales 2008 : le RAC-F demande aux candidats de s'engager sur un Plan Climat-Energie Territorial ambitieux

Le Réseau Action Climat-France, plateforme d'ONG françaises de lutte contre le changement climatique<sup>1</sup>, a le plaisir de vous informer du lancement de sa campagne « *Changement climatique : Un Plan Climat-Energie Territorial pour ma collectivité* ». La plaquette<sup>2</sup> envoyée aux candidats des élections municipales des 9 et 16 mars prochains leur demande d'intégrer dans leur programme, la réalisation d'un Plan Climat-Energie Territorial ambitieux en termes d'objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES)<sup>3</sup> et d'adaptation aux effets des changements climatiques. Elle présente, de manière détaillée et argumentée, la démarche qui permettra aux collectivités territoriales et aux territoires de projet, de respecter les engagements internationaux, européens et nationaux de lutte contre les émissions de GES. L'objectif de ce document est de sensibiliser les différents candidats et partis politiques et de les mettre face à leurs responsabilités.



En France, les collectivités territoriales sont directement responsables de 15% des émissions de GES<sup>4</sup> via les décisions qu'elles prennent au titre du patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairages publics, flottes de véhicules, ...) et du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence de gestion (transports, déchets, assainissement, espaces verts, ...). Cependant cette responsabilité peut être estimée à près du 1/4 des émissions françaises si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et de transport.

Le 4<sup>ème</sup> rapport du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été rendu public en 2007 : ces dernières données scientifiques montrent plus que jamais que des politiques ambitieuses seront nécessaires pour réduire notre impact sur le climat.

Les villes de Paris et de Chalon-sur-Saône, les Communautés Urbaines du Grand Lyon, de Grenoble ou de Nantes, la Communauté d'Agglomération de Mulhouse ou de Perpignan, le Conseil régional du Nord-Pas de Calais ou d'Aquitaine, le département de la Seine-Saint-Denis, le Parc Naturel Régional du Perche, les Pays des Mauges ou de Thoursais, ... soit au total une cinquantaine de collectivités pilotes se sont déjà engagées à relever le défi imposé par les changements climatiques. Cependant, la stabilisation du climat nécessite une réorientation massive des actions de l'ensemble des collectivités et ce dès le prochain mandat !

**Voilà pourquoi le RAC-F et ses associations membres attendent des candidats et des partis politiques qu'ils prennent clairement position en faveur des Plans Climat-Energie Territoriaux et précisent leur projet autour de la question du climat.** La responsabilité qui incombe aux acteurs politiques locaux sur ce sujet est primordiale et les candidats ont, à l'occasion de leur campagne électorale, la possibilité de montrer leur engagement concernant l'un des enjeux majeurs du 21<sup>ème</sup> siècle.

Notre réseau suivra avec vigilance le déroulement des campagnes électorales des municipales de 2008. Par le biais de son site Internet, le RAC-F rendra public les engagements des différents candidats et partis démocratiques sur ces mesures, afin d'éclairer les citoyens sur l'intérêt que porte chacun d'entre eux à la lutte contre les changements climatiques.

### Contact presse :

- Julien Berthier, Chargé de mission « Climat et collectivités » au RAC-F : 01 48 51 08 97 – julien@rac-f.org

<sup>1</sup> Le RAC-F regroupe 13 organisations nationales et 10 associations locales de protection de l'environnement, d'usagers des transports et de promotion d'alternatives énergétiques.

<sup>2</sup> Plaquette téléchargeable sur notre site Internet : [www.rac-f.org](http://www.rac-f.org)

<sup>3</sup> Élaboration d'un Plan Climat-Energie Territorial s'inscrivant sur une trajectoire de réduction des émissions de GES de -3% /an afin d'atteindre le -30% de GES d'ici 2020 puis la division par 4 en 2050 (dit « Facteur 4 »).

<sup>4</sup> Source « Mission Interministérielle de l'Effet de Serre »